**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 4 (1875)

Heft: 4

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: Mermillod, Gaspard

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4<sup>1</sup>/<sub>2</sub> <sup>0</sup>/<sub>0</sub> de la rente. C'est ce qu'on désigne en langage financier par les expressions dont 50, dont 1.

Les primes sur les actions des chemins de fer sont généralement de 10 ou de 20 fr. par action, et on les désigne par ces mots dont 10, dont 20.

On dit que la prime se tend, quand elle dépasse le taux ordinaire, ce qui arrive en temps de crise. Elle se délend, au contraire,

quand elle reprend son état normal.

Les marchés à primes sont quelquefois dits marchés libres, par opposition aux marchés fermes, qui sont forcés pour les deux contractants. En réalité, les marchés à primes ne sont libres que pour l'acheteur, tandis que le vendeur est toujours tenu de remplir ses obligations.

En outre, le bénéfice du vendeur est *limité* au montant de la prime, dont l'acheteur peut lui faire abandon, tandis que ses pertes sont soumises à toutes les fluctuations du marché.

Pour rétablir un peu les chances, les marchés à primes se font toujours au-dessus du cours, et la différence est d'autant plus grande que la prime est plus faible, ce qui est facile à comprendre. Ainsi la rente dont 50 est plus chère que la rente dont 1. Le cours des valeurs à primes est ainsi plus élevé que celui des valeurs à terme fermes. Pareillement, les valeurs à terme fermes sont plus élevés que les valeurs au complant Si la rente à 4 ½ % est à 94, elle se fera fin courant ferme, par exemple 94, 50, et fin courant à prime dont 50, 95 fr.

On exprime par le mot écart la différence qui existe entre le cours de ces différentes valeurs. (A suivre.)



### BIBLIOGRAPHIE.

Le Chant de l'Eglise, sa valeur et son exécution; par M. Mehling, Directeur et professeur au séminaire de Fribourg. Imprimerie catholique suisse. — 1 vol. in-12, 258 pages. Prix: 2 fr.

La Providence semble avoir réservé à notre époque la gloire d'inaugurer la restauration chrétienne des lettres, des arts et des sciences et de renouer avec les âges de foi, la chaîne des grandes traditions interrompues depuis trois siècles. Le romantisme a brisé d'abord l'enveloppe fallacieuse de la périphrase et de la mythologie qui étouffaient la littérature; l'idée chrétienne, libre de ses entraves séculaires, jaillit lumineuse, vivante, dans les œuvres immortelles de Châteaubriand, dans les premières poésies

de Lamartine, de Victor Hugo, etc. L'art gothique, à qui l'architecture doit ses plus beaux chefs-d'œuvre et qui était tombé dans le mépris, fut peu à peu remis en honneur et réhabilité. L'affreux badigeon dont le XVIII<sup>me</sup> siècle avait voilé nos églises, tomba pulvérisé sous les coups retentissants d'une saine critique. L'antique liturgie rentra dans le sanctuaire pour en chasser toutes les pratiques étrangères qui s'étaient introduites dans nos rites.

C'est de cetépanouissement artistique, de ce mouvement religieux qu'est sortie l'inspiration et la mise en œuvre de l'ouvrage que nous annonçons.

Depuis bien des années déjà, M. l'abbé Mehling était préoccupé de la grande idée qui vient de dicter ce beau livre. Il n'avait pas d'ambition plus ardente que de travailler à la restauration du chant de l'Eglise. Rien ne le souciait autant que la déplorable exécution du chant grégorien, le peu de cas que l'on en faisait généralement et l'ignorance universelle de sa beauté et de sa valeur artistiques. Jaloux de rendre au plain-chant son véritable caractère, d'en montrer les ressources incomparables, d'en faire voir la supériorité sur la musique moderne et d'enseigner les conditions d'une bonne exécution, M. Mehling a étudié, approfondi son sujet, il a consulté tous les auteurs qui se sont occupés de cette importante question, il a mis à profit les leçons qu'il donne au séminaire, et c'est le fruit de ses longues veilles et de son expérience qu'il livre aujourd'hui au public.

On comprendra dès lors les services que ce savant travail peut rendre à tous les instituteurs appelés à diriger le chant dans nos églises.

Si l'on redit d'une manière si défectueuse les magnifiques accents de piété et d'enthousiasme dont nos livres liturgiques débordent, si l'exécution du chant grégorien laisse tant à désirer, c'est que généralement on ignore le vrai cachet et l'on en méconnaît les immenses ressources.

Qu'on lise, que l'on médite l'ouvrage de M. Mehling, et nos dédains insensés se changeront en estime, en admiration pour ces chefs-d'œuvre qu'ont enfantés la foi et le génie chrétiens.

Le nom bien connu de l'auteur nous dispense de faire une analyse plus détaillée et un éloge plus complet de cet ouvrage qui a sa place marquée dans la bibliothèque de tout instituteur. Cependant nous ne résistons pas au désir de placer sous les yeux de nos lecteurs, la lettre si belle que Mgr Mermillod vient d'adresser à l'auteur.

## Lettre de Mgr Mermillod,

ÉVÊQUE D'HÉBRON, VICAIRE APOSTOLIQUE DE GENÈVE.

Fernex, 2 février 1875. Fête de la Purification de la Sainte-Vierge.

Monsieur l'Abbé et cher ami.

Vous avez publié des études fort utiles sur la Liturgie, vous complétez votre travail par un volume sur le chant chrétien; vous avez raison de relever la grande tradition du chant ecclésiastique. Trop souvent on a introduit dans l'église une musique d'inspiration toute profane, et même des productions mondaines, dont on ne faisait que changer les paroles, retentissaient devant l'autel de notre Dieu, comme si les sanctuaires pouvaient être des succursales de théâtre. Vous combattez cette invasion du naturalisme qui, sous mille formes, cherche à pénétrer la foi et la piété chrétienne; vous ne vous bornez pas à signaler ces alliances frivoles et coupables, vous rétablissez le vrai caractère du chant chrétien en restituant au plain-chant sa grande mission d'être l'expression publique de la prière, de l'adoration et du culte catholique.

Votre démonstration est irréfutable et même, c'est avec joie que j'ai lu dans vos pages ces témoignages d'hommes peu suspects de bienveillance pour l'Eglise. J.-J. Rousseau n'a-t-il pas écrit : « Il faut n'avoir, je ne dis pas aucune piété, mais je dis aucun goût, pour préférer dans les églises la musique au plainchant. » Vous citez d'autres témoins dont les paroles ne sont ni moins lumineuses ni moins concluantes.

L'influence du chant chrétien sur la vie surnaturelle des âmes est indiscutable, aussi c'est avec une pieuse et vive sollicitude que les Souverains Pontifes et les Conciles se sont faits les protecteurs et les défenseurs du plain-chant. Je ne connais rien de plus émouvant que la vie de saint Grégoire-le-Grand; ce célèbre Pontife, qui instruit les empereurs, console l'Afrique et la fortifie, confirme en Espagne les Visigoths convertis de l'arianisme, et Récarède le catholique, qui venait de rentrer au sein de l'Eglise; convertit l'Angleterre; réforme la discipline dans la France, dont il exalte les rois orthodoxes au-dessus de tous les rois de la terre; fléchit les Lombards; sauve Rome et l'Italie, que les empereurs ne pouvaient aider; réprime l'orgueil naissant des patriarches de

Constantinople; éclaire toute l'Eglise par sa doctrine; gouverne l'Orient et l'Occident avec autant de vigueur que d'humilité, et donne au monde un parfait modèle du gouvernement ecclésiastique.

Au faîte de cette grandeur presque sans exemple, au milieu d'immenses devoirs, saint Grégoire ne crut point s'abaisser, soit en ouvrant une école de chant à côté du trône pontifical, soit en se constituant lui-même le maître des petits enfants qu'il y rassemblait.

Je vous félicite, cher ami, de rappeler, au clergé surtout, cette tradition et ces vérités trop souvent oubliées. Votre livre est appelé à cet égard à rendre d'incontestables services, et en vous lisant, tous rendront hommage à la science, à la mesure, à l'esprit de piété, à la compétence, avec lesquels vous traitez cette question capitale du chant de l'Eglise. On appréciera surtout les industries pratiques que vous signalez dans la seconde partie de votre livre, comme le vrai moyen de rendre au plain-chant sa beauté et son efficacité sur les âmes.

Ce n'est pas sans émotion qu'au milieu des orages qui menacent nos églises, notre clergé dépouillé, la sainte liberté des âmes, je vous vois faire des études sur la musique religieuse. L'Eglise a chanté dans les catacombes ses douleurs et ses espérances, et jusque sous l'instrument du martyre elle faisait entendre des mélodies, expression de sa foi toujours combattue et toujours victorieuse.

Que votre bon et beau livre nous aide à former les écoles ecclésiastiques et à relever le chant chrétien pour l'honneur de Dieu, la vie de l'Eglise, la sanctification des âmes.

Croyez, vénéré ami, à ma respectueuse affection en Notre Seigneur.

# † GASPARD MERMILLOD,

Evêque d'Hébron et Vicaire apostolique de Genève.

# La Pomme épineuse, par J. Chenaux. — Même librairie.

La plume féconde et gracieuse de M. le curé de Vuadens vient d'ajouter une nouvelle monographie aux petits traités de Botanique populaire dont nous avons déjà rendu compte. Nous sommes certains que nos lecteurs trouveront ce petit volume ni moins intéressant, ni moins instructif que les précédents.

Dans les quarante pages qui composent cette publication, l'auteur mentionne une foule d'observations curieuses et de faits piquants qui se rattachent à la pomme épineuse. Cette plante, qui étale parfois sa tige rameuse dans nos jardins, est connue de longue date. Elle entrait dans la plupart des potions merveilleuses que les Bohémiens administraient autrefois aux crédules victimes de leurs sortiléges. Les empiriques de nos campagnes s'en servent souvent, paraît-il. C'est sur les vapeurs enivrantes de cette plante que chevauchait l'imagination de nos ancêtres lorsqu'ils se rendaient au sabbat. Tout, cependant, n'est pas malfaisant dans cette plante. A côté de ses propriétés vénéneuses, la science moderne y a trouvé une vertu très-efficace contre certaines maladies, mais qu'il n'est pas donné au premier venu de savoir reconnaître et utiliser.

La lecture de ce petit traité apprendra aux instituteurs à mettre en garde les enfants contre les dangers qu'offre l'emploi de cette plante.



## CHRONIQUE.

BERNE. — La Feuille officielle annonce que, dans les districts du Jura seulement, vingt places d'instituteur sont mises au concours.

C'est peut-être déjà là un des effets pratiques de la misérable brochure de Pipy, dans laquelle il conseille au gouvernement, pour hâter la protestantisation du Jura, de chasser de nos écoles tous les régents catholiques.

URI. — Le Conseil d'Etat de ce canton vient de prendre les mesures suivantes pour le développement des écoles :

1. L'obligation de fréquenter les écoles comporte une période de neuf ans, dont six pour l'école primaire et trois pour des cours de répétions. 2. Les communes ne pourront installer que des instituteurs et des institutrices brévetés.

ALLEMAGNE. — Il a été constaté que d'après le budget d'instruction publique, les nouveaux inspecteurs des écoles coûtent près de 500 mille marcs à l'Etat. C'était plus économique lorsqu'il y avait des inspecteurs ecclésiastiques dont la plupart remplissaient gratuitement leurs fonctions. Dans la seule pro-